

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
mardi 13 juillet 2021

N° CP-2021-7-1-1

### **1<sup>ère</sup> Commission**

Commission Service public alsacien et transformation de l'action publique en lien avec les habitants

#### **Service instructeur**

Unité partenariats et contractualisations

#### **Service consulté**

## **POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - CAMPAGNE 2019 CHANGEMENT D'UN MAÎTRE D'OUVRAGE BENEFICIAIRE DE SUBVENTION**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de prendre acte de la substitution de maître d'ouvrage d'une opération soutenue au titre de la Politique de Développement Territorial campagne 2019, à la suite d'un transfert de compétence. La Commune de Sausheim, bénéficiaire d'une subvention de 14 000 €, attribuée par la Commission permanente du 15 novembre 2019 pour la rénovation partielle du complexe sportif, se trouve remplacée en tant que maître d'ouvrage par le Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon.

Dans le cadre de la programmation 2019 de la Politique de Développement Territorial, une subvention de 14 000 €, représentant 20 % d'une dépense subventionnable de 70 000 € HT, a été attribuée par la Commission permanente du 15 novembre 2019, à la Commune de Sausheim pour la rénovation partielle du complexe sportif.

Par courrier en date du 7 juin 2021, la Commune de Sausheim a sollicité la Collectivité européenne d'Alsace aux fins de la remplacer par le Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon (SCIN) en tant que bénéficiaire de la subvention, à la suite d'un transfert de compétences opéré au bénéfice du SCIN.

Dans le cadre d'un tel transfert, et conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, la substitution du syndicat à la commune qui transfère sa compétence est automatique dans tous les droits et obligations attachés à l'exercice de la compétence confiée. Aussi, il est proposé de prendre acte du changement de bénéficiaire de la subvention, le SCIN se substituant à la Commune de Sausheim.

Cette modification ne remet pas en cause le taux et le montant de la subvention accordée initialement.

La Commune de Sausheim s'engage par ailleurs à reverser l'acompte départemental de 7 000 €, déjà perçu, au SCIN, dans le cadre des accords et relations qui les lient sur la base du transfert précité.

Il vous est proposé de bien vouloir approuver le changement de maître d'ouvrage bénéficiaire de la subvention départementale précitée et ses conséquences.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de prendre acte de la substitution du Syndicat de Communes de l'Île Napoléon à la Commune de Sausheim en ce qui concerne la subvention d'un montant de 14 000 €, représentant 20 % d'une dépense subventionnable de 70 000 € HT, attribuée par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Haut- Rhin du 15 novembre 2019 pour la rénovation partielle du complexe sportif,
- de préciser que cette subvention a fait l'objet d'un versement initial de 50% de son montant à la Commune de Sausheim en 2019, et donc que la substitution précitée conduira uniquement au versement du solde, soit 7 000 euros, au Syndicat de Communes de l'Île Napoléon, par la Collectivité européenne d'Alsace, et ce, à l'achèvement des travaux, sur présentation des justificatifs nécessaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. Bierry', with a stylized flourish at the end.

Frédéric BIERRY